

dont il sollicitait la révision, il protesta contre la radiation arbitraire, sur le tableau des avocats, de ceux qui en étaient rayés par la seule volonté du gouvernement, sans motifs ni jugemens préalables.

Il demanda aussi le libre exercice de sa profession hors du ressort de la résidence, etc., etc. Il ne put assister à aucune réforme selon ses vœux ; la mort le surprit prématurément, à l'âge de 34 ans, en 1815.

Comme avocat à la Cour d'appel de Lyon, où il eut de nombreux procès à soutenir, il s'y fit remarquer par ses talents de jurisconsulte, dans plusieurs causes importantes.

On peut juger de sa science judiciaire dans son plaidoyer imprimé sur une *Question de dépôt volontaire, par M<sup>e</sup> P. Bourgey, notaire, contre M<sup>lle</sup> Dejonage*, in-4<sup>o</sup> de 40 pages. Lyon, J.-B. Kindelem, 1812. — *Autre plaidoyer sur une question de dépôt volontaire* (Cour d'appel de Lyon), in-4<sup>o</sup> de 69 pages. Lyon, 1812. — On lui doit encore un *Discours sur l'éloquence* (2 juin 1808). — *Essai sur la vie et les ouvrages de Linguet*, in-8<sup>o</sup>. Lyon, 4 vol., 1809, J.-B. Kindelem. — Cet ouvrage lui attira de fortes critiques politiques et lui valut un certain nombre d'ennemis. — *Vœux prophétiques et réalisés à l'occasion de l'heureux rétablissement des successeurs de saint Louis sur le trône de France, par M. l'abbé Delille, suivis de quelques considérations sur les effets du fatalisme et de l'irréligion*, in-8<sup>o</sup>. Paris, 1814.

Il existe encore un manuscrit intitulé : *Proœceptes juris*, in-4<sup>o</sup>.

En 1810, M. Gardaz concourut pour le prix proposé par l'Académie du Gard, dont le sujet était l'*Eloge de M. de Servan, ancien avocat-général du parlement du Dauphiné, membre du Corps législatif*, etc. — Ce prix consistait en